

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS VERNET LES BAINS



ACCUEIL PERISCOLAIRE

2022-2023



Communauté de Communes Conflent Canigó
Hôtel de ville
Route de ria
66500 Prades
Tél. : 04 68 97 75 27 - 06 01 14 15 78

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE	2
II-	OBJECTIFS	3
III-	DESCRIPTIF DES ACM.....	4
	III.1- STRUCTURES D'ACCUEIL : LIEUX, HORAIRES ET PERSONNEL	4
	III.2- PUBLIC VISE	4
	III.3- DATES D'OUVERTURE	5
	III. 4- INSCRIPTION.....	5
	III.5- TARIFS.....	5
IV-	FONCTIONNEMENT GENERAL	6
	IV.1- L'ACCUEIL DU MATIN.....	6
	IV.2- LE TEMPS MERIDIEN	6
	IV.3- L'ACCUEIL DU SOIR.....	6
	IV.4- LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP).....	7
V-	L'EQUIPE D'ENCADREMENT	7
	VI. 1- ROLE DE CHACUN.....	8
	VI.2- ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'EQUIPE.....	9
VI-	L'EVALUATION.....	10

I- CONTEXTE

En janvier 2015, la Communauté de Communes Conflent Canigou est née de la fusion des Communautés de Communes du Conflent et de Vinça Canigó. Cette nouvelle intercommunalité, forte de plus de 20 802 habitants, regroupe désormais 47 communes : Arboussols, Baillestavy, Campôme, Campoussy, Canaveilles, Casteil, Catllar, Clara-Villerach, Codalet, Conat, Corneilla-de-Conflent, Escaro, Espira-de-Conflent, Estoher, Eus, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fuilla, Joch, Jujols, Los Masos, Mantet, Marquixanes, Mollitg les Bains, Mosset, Nohèdes, Nyer, Olette, Oreilla, Prades, Py, Ria-Sirach, Rigarda, Sahorre, Serdinya-Joncet, Souanyas, Sournia, Tarerach, Taurinya, Thuès-Entre-Valls, Trévillach, Urbanya, Valmanya, Vernet-les-Bains, Villefranche de Conflent, Vinça.

La Communauté de Communes gérant, entre autres, les accueils de loisirs établis sur le territoire, cette fusion a augmenté le champ d'action du service enfance jeunesse en intégrant les écoles de Vinça, Marquixanes, Sournia et depuis le 1^{er} juin 2016 Vernet Les Bains.

Conscients de l'importance des temps périscolaires pour l'équilibre de l'enfant, nous souhaitons faire de ces moments des temps éducatifs à part entière, en complément du temps scolaire proprement dit. C'est pourquoi ces services ont été mis en place dès la création de l'intercommunalité. Par ailleurs, elle accentue son action sur les communes rurales de son territoire afin d'apporter un service de qualité et de proximité aux familles.

Ce projet pédagogique concerne les accueils de loisirs périscolaires déjà existants dans l'ancienne Communauté de Communes du Conflent. Les divers accueils s'articulent autour de ce même projet dans un objectif de continuité éducative sur le territoire. Cette coordination permet :

- d'apporter plus de cohérence et de lisibilité aux projets éducatifs sur un territoire,
- de rompre l'isolement des personnes travaillant sur un accueil à faible effectif en les intégrant dans une équipe éducative, en dynamisant leur action et en leur permettant de renouveler leur pratique professionnelle,
- de favoriser une vision intercommunale de l'accueil des enfants,
- de mutualiser le matériel pédagogique.

II- OBJECTIFS

Pour l'accueil de loisirs de Vernet les Bains, plusieurs objectifs pédagogiques visés sont :

- ✓ **Offrir à l'enfant un accueil individualisé, favorisant ses rythmes de vie, ses besoins et ses envies**
 - veiller à la sécurité de chacun, qu'elle soit physique, morale ou affective
 - considérer l'enfant de façon individuelle
 - aménager les locaux avec les enfants (organisation de l'espace, décoration,...)
 - prendre en compte les envies de chacun (temps calme, respect du choix de l'enfant par rapport aux activités,...)

- ✓ **Développer la curiosité de l'enfant :**
 - faire découvrir différentes activités dans divers domaines (culturel, artistique, sportif,...).
 - Susciter l'envie de découvrir et d'apprendre.
 - Solliciter son imagination.

- ✓ **Favoriser l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants**
 - En lui permettant de faire ses propres choix.
 - En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs.
 - Inscription à des projets périodiques lors des temps méridiens, de vacances à vacances.

- ✓ **Respecter l'environnement**
 - apporter des notions d'écocitoyenneté aux enfants
 - organiser le tri sélectif sur les structures
 - proposer des activités de découverte de l'environnement
 - organiser des activités avec des matériaux de récupération

- ✓ **Favoriser le respect mutuel**
 - favoriser la coopération entre les enfants (accueil mixte notamment)
 - favoriser le respect de l'autre

- ✓ **Créer des relations d'échange et d'écoute (familles, enfants, enseignants et équipe d'animation)**
 - susciter des moments d'échanges avec les enfants
 - favoriser l'écoute des familles
 - favoriser les échanges avec l'équipe enseignante lors des différents temps.

III- DESCRIPTIF DE L'ACM

III.1- STRUCTURES D'ACCUEIL : LIEUX, HORAIRES ET PERSONNEL

Plusieurs accueils périscolaires répartis sur les différentes écoles du territoire accueillent les enfants avant et après la classe ainsi que sur le temps méridien : accueil multi-site Catllar/Mosset, Fontpédrouse/Olette, Fuilla/Vernet, Villefranche de Conflent /Corneilla de Conflent/Serdinya Los Masos et Taurinya.

Accueil multi-site Vernet Les Bains

- **Accueil périscolaire :**

Accueil : Ecole –8 place de la laïcité 66820 Vernet Les Bains

Âge des enfants accueillis : scolarisés à 12 ans

Effectif maximal : 79 enfants

Ouverture :

Périscolaire			
LMJV 7h30-8h30	LMJV 12h-14h	LMJV 16h30-18h30	
Oui	Oui	Oui	

La direction de l'accueil multi-site Vernet Les Bains est assurée par BODET Séverine, titulaire du BAFD. Les équipes sont constituées de personnels qualifiés (BAFA, stagiaire BAFA, CAP petite-enfance, stagiaire BAFD).

III.2- PUBLIC VISE

L'accueil périscolaire de Vernet Les Bains est un accueil mixte. S'agissant d'une structure à faible effectif, les enfants d'âges maternel et élémentaire seront mélangés. Cependant, l'équipe d'encadrement veillera à l'organisation d'activités adaptées à chaque tranche d'âges.

Aucune condition particulière n'est nécessaire à l'accueil des enfants : les enfants de parents demandeurs d'emplois ou exerçant une activité salariée sont accueillis au même titre que les autres. Tous les enfants peuvent être accueillis dans la mesure où les conditions d'inscription ont été respectées.

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans la structure après avis du médecin traitant sous réserve qu'un protocole d'accueil est été mis en place en amont avec la famille. Un travail est réalisé avec l'équipe d'animateurs en collaboration avec l'association Hand'avant 66 et si besoin du CAMPS.

III.3- DATES D'OUVERTURE

L'accueil périscolaire est ouvert selon le calendrier scolaire (hors mercredis et vacances), c'est-à-dire du 01 septembre 2022 au 8 juillet 2023.

III. 4- INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription comprenant la fiche familiale de renseignements et la fiche médicale, sont distribués aux familles via la communauté des communes conflent canigo, le SIS, les écoles ou directement par les animateurs à chaque rentrée.

Seuls les enfants dont les dossiers sont complets pourront être acceptés sur les structures. Les dossiers individuels sont constitués de :

- La fiche familiale de renseignements
- La fiche médicale individuelle
- La photocopie des vaccins
- L'attestation d'assurance extrascolaire
- Le justificatif CAF ou MSA

III.5- TARIFS

Pour tous les régimes allocataires, les tarifs applicables pour le périscolaire sont les suivants (cf délibération communautaire du 3 avril 2015) :

Accueil du matin

QF	Tarif/enfant
QF > 900	7 €
900 > QF > 700	6,5 €
700 > QF > 500	6 €
500 > QF > 350	5,5 €
350 > QF	5 €

Accueil du soir

QF	Tarif/enfant
QF > 900	7 €
900 > QF > 700	6,5 €
700 > QF > 500	6 €
500 > QF > 350	5,5 €
350 > QF	5 €

Cotisation annuelle temps cantine : 10 €/enfant/année scolaire

IV- FONCTIONNEMENT GENERAL

L'accueil périscolaire de Vernet Les Bains utilise les locaux mis à disposition pas la mairie au sein de l'école. Une salle est réservée à l'accueil périscolaire et plusieurs autres salles peuvent être utilisées pour diverses activités.

IV.1- L'ACCUEIL DU MATIN

L'accueil a lieu avant la classe. L'enfant est amené par un parent jusqu'à la porte d'entrée du local d'accueil, qui jusqu'en janvier se situe au grand portail vert. Le centre est responsable de l'enfant dès qu'il est confié à un animateur dans la salle d'accueil.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se "re-trouver" dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société, proposer des activités... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et le temps scolaire.

Dès l'ouverture des portes de l'école, l'enfant est confié directement à son enseignant par les animateurs.

IV.2- LE TEMPS MERIDIEN

Les enfants sont récupérés directement dans les classes par les animateurs.

Deux services sont organisés : un premier groupe comprenant les maternels et les enfants mangeant occasionnellement ainsi que les CM2 sont dans la cantine de 12h à environ 12h50 puis le second groupe comprenant les primaires de 13h00 à 13h40.

Des activités et un temps libre sont proposés pour les enfants qui sont dans la cour.

Le temps du repas est un moment privilégié pour les enfants.

Le comportement à table sera particulièrement surveillé. Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente.

L'enfant est invité à goûter chaque aliment. La participation aux tâches collectives est importante : il s'agit de responsabiliser les enfants pour le débarrassage et le nettoyage.

Les animateurs proposent des activités diverses ainsi qu'un temps libre en dehors du temps de repas.

Il est important de faire le lien entre les enseignants et les animateurs durant ce temps.

Deux animateurs diplômés sont dans la cantine au premier service pour compléter le travail des agents responsables de la cantine.

Un animateur diplômé est dans la cantine au second service pour compléter le travail des agents responsables de la cantine.

IV.3- L'ACCUEIL DU SOIR

Les parents viennent chercher leurs enfants à la porte d'entrée du local d'accueil, une sonnette informe les animateurs qu'un parent est devant la porte, un animateur amène l'enfant jusqu'à celle-ci. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. Seules les personnes majeures sont autorisées à récupérer les enfants d'âge maternel. L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et le temps scolaire.

V- L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation a en charge la mise en œuvre de projets d'animations spécifiques en fonction des attentes des enfants, des compétences de chaque animateur et évidemment des objectifs du projet pédagogique. Sur chacun des temps (matin, midi, soir), des activités sont proposées selon des thématiques discutées en équipe (jardinage, découvertes de nouvelles activités sportives, poterie,...).

S'agissant d'accueils périscolaires mixtes (enfants âgés de 2,5 à 12 ans), le taux d'encadrement est fixé sur la base de 1 animateur pour 10 enfants.

BODET Séverine : directrice BAFD

RAIMBAULT Emeline : stagiaire BAFA

GAZE Jordy : BAFA

SIMILIEN Kettie : stagiaire BAFA

GRATACOS Inès : CAP petite enfance

RAIMBAULT Anais : BAFA

DUTREILLY Audrey : CAP petite enfance

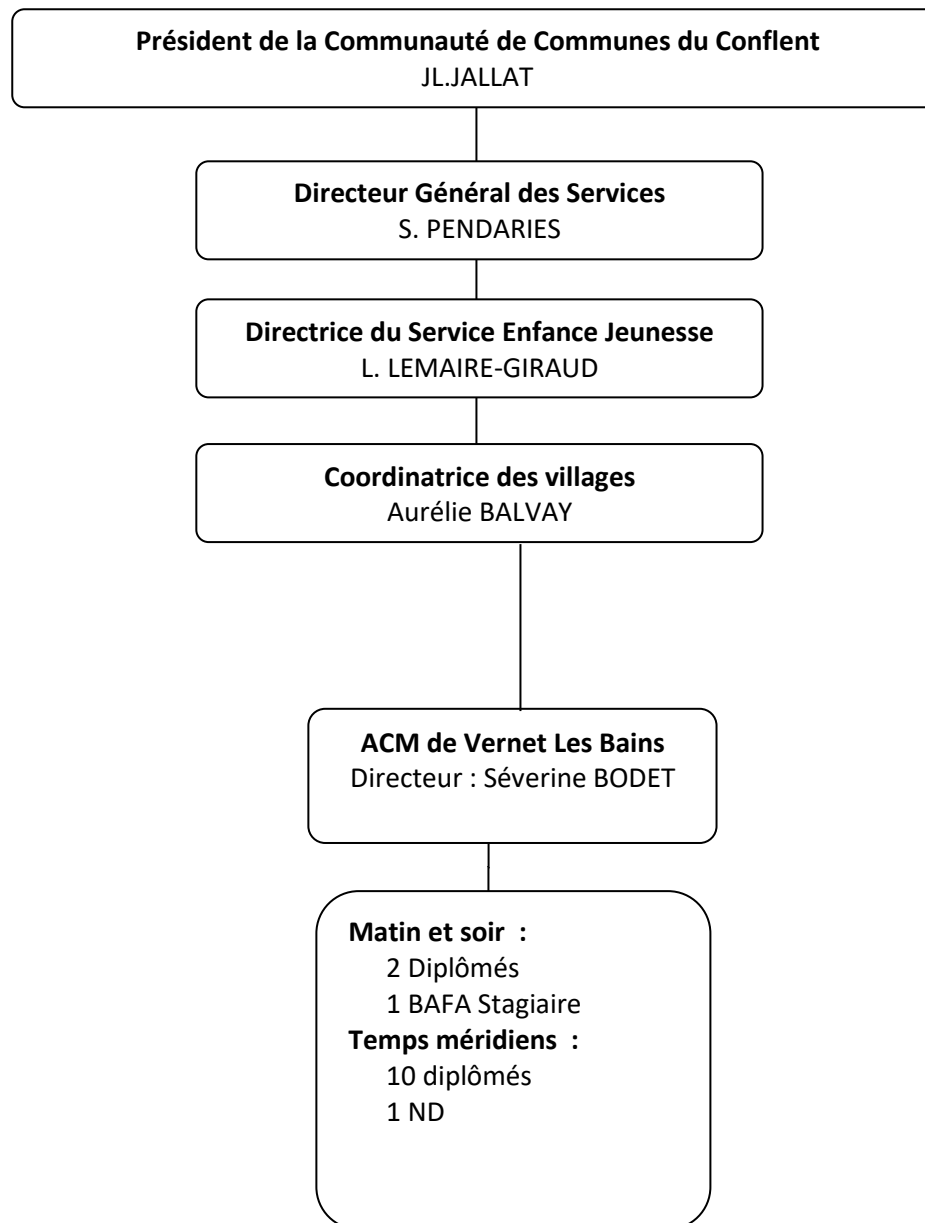
RETAMOZO Lise : BAFA

DEBELLIS Audrey : CAP petite enfance, ATSEM

MONE Sandrine : non qualifiée

ANDOLFO Sylvia : BAFA

ORGANIGRAMME DES ACM DES VILLAGES



VI. 1- ROLE DE CHACUN

Le directeur

Le directeur a pour fonction :

- La coordination et le suivi du site en y assurant une présence régulière ;
- L'animation de l'équipe ;
- La gestion financière, matérielle et administrative ;
- Les relations avec les différents partenaires ;
- Les relations avec les familles ;
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires ;
- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants ;
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- Elle est garante de l'évolution du projet, son évaluation et sa régulation.

Les animateurs

Ils ont pour fonction :

- L'animation des différents moments de la journée ;
- L'accueil des enfants ;
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement ;
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie ;
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe ;
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

Moyens :

- Alternier les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe ;
- Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective ;
- Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs ;
- Organiser les journées avec les enfants ;
- Etre vigilants sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, ...);

Les animateurs ont la responsabilité de :

- Surveiller les enfants durant leurs activités
- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité ainsi que le matériel ;
- Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus ;
- Connaître les particularités de chaque enfant (fiches médicales, de renseignements);
- Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.
- Veiller à être équitable
- Créer un climat sain où chacun pourra s'exprimer sans contraintes et où la parole de chacun sera prise en compte.

Les animateurs doivent surveiller leur tenue, leur langage et leur attitude.



VI.2- ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'EQUIPE.

Chaque équipe se réunit régulièrement (une fois par semaine voir plus si nécessaire) afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...). Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

VI- L'EVALUATION

Par rapport à nos objectifs, plusieurs critères d'évaluation ont été définis :

Pour les enfants :

Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle ;

Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne ;

Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective ;

Les enfants ont envie de montrer ou de raconter aux autres leurs réalisations.

Pour les familles :

Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance ;

Les familles échangent avec le personnel.

Pour la vie du centre

Le matériel est utilisé ;

Les lieux sont propres, rangés, décorés ;

Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence ;

Les réunions sont courtes, efficaces et conviviales ;

L'organisation est efficace et bien vécue par tous.